MAIRIE DE CHAUMONTEL
(Val d'Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/

DATE DE CONVOCATION

Le X octobre 2024

OBJET :

AUTORISATION D'ACQUISITION

Parcelle cadastrée
AE 60
Sise 9 rue de Paris

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents :

Votants :

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le X octobre 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de Séance :

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2024 ;

Considérant le souhait de la commune d'acquérir la parcelle cadastrées AE 60 (4 599 m2), sise 9 rue de Paris à CHAUMONTEL (95270) afin de créer un tiers lieu pour redynamiser le centre-ville. Ce tiers lieu comprendrait divers pôles d'activités tels que des commerces de bouche, des ateliers d'artiste, des espaces sportifs et culturels ainsi que de co-working. Des évènements communaux pourront également s'y dérouler. Ce lieu sera un espace de travail, de créativité et de rencontres ;

Considérant l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) lors de la révision du PLU qui a été approuvé le 12 février 2024 ;

Considérant l'avis des domaines d'un montant de 2 241 060 € assorti d'une marge de 10 % soit 224 106 €.

Après en avoir délibéré ;
A :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AE 60 (4 599 m2), sise 9 rue de Paris à CHAUMONTEL (95270) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

PRECISE que le montant de cette transaction s'élève à 2 465 166 € (soit 536,02 €/m2).

DESIGNE l'étude notariale de Maître TROUSSU / FRITZ-JOSEPH pour se charger de l'établissement de l'acte authentique d'acquisition entre la Commune de Chaumontel et les propriétaires.

DIT que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune de Chaumontel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#

MAIRIE DE CHAUMONTEL
(Val d'Oise)

DATE DE CONVOCATION

Le X octobre 2024

OBJET :

ADHESION A LA MISSION LOCALE CŒUR VAL D'OISE

Nombre de Conseillers en Exercice : **23**

Présents :

Votants :

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le X octobre 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de Séance :

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Isabelle SUEUR, 1ère adjointe aux affaires générales, sociales et familiales et à l'Enfance expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Considérant la proposition de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France d'adhérer à la mission locale Cœur Val d'Oise suite à la fermeture de la mission locale « HUB de la réussite 95 » ;

Considérant les missions de Cœur Val d'Oise d'accueillir et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches professionnelles et leur projet de formation.

Considérant que la mission locale est l'instrument privilégié d'une intervention globale au service des jeunes ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A :

AUTORISE la commune de Chaumontel à adhérer à la mission locale cœur Val d'Oise.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

MAIRIE DE CHAUMONTEL (Val-d'Oise)

#signature#